



# ÉTAT DES LIEUX DES SYSTÈMES DE PAIEMENT INSTANTANÉ INCLUSIFS EN AFRIQUE

**SIIPS 2024** • Étude de cas

MauCAS à Maurice

## Histoire



### Défi

La République de Maurice a adopté une stratégie visant à poursuivre la numérisation de son économie. Même si plus de 90 % des adultes du pays détiennent leur propre compte, les transactions continuent majoritairement de se faire en liquide (Banque de Maurice, 2024). De plus, avant 2017, les OAM du pays n'étaient pas interopérables, avec pour conséquence une expérience fragmentée pour les utilisateurs. L'intégration des paiements mobiles et bancaires est apparue comme une nécessité pour améliorer l'accessibilité et moderniser les transactions, dans l'espoir d'encourager l'adoption des paiements numériques.



### Valeur ajoutée

En phase avec la stratégie du pays, la Banque de Maurice (« BoM ») a pour objectif la mise en place d'un écosystème de paiements numériques robuste, sécurisé et efficace, capable d'accompagner la transformation numérique de l'économie. En outre, l'une des missions de la BoM consiste à mettre à la disposition du public des moyens de paiement peu coûteux, rapides, universellement accessibles et transparents.

Dans cette optique, la BoM a lancé en 2017 le déploiement du système de paiement par carte Mauritius Central Automated Switch (littéralement, commutateur central automatisé de Maurice, désigné sous l'acronyme « MauCAS »). Le projet avait pour ambition de proposer une alternative au traitement des paiements par carte, compte tenu des taux de commission élevés facturés par les réseaux internationaux sur les paiements marchands. La BoM a entendu les demandes en faveur d'un système également capable de faciliter l'interopérabilité des paiements mobiles : elle a ainsi non seulement réglé la question des paiements par carte, mais est allée plus loin en déployant aussi un système de paiement rapide, le système de paiement instantané MauCAS (« MauCAS Instant Payment System »).

Ces deux évolutions du système MauCAS ont été lancées en août 2019. Le commutateur réunit les transferts électroniques (« TEF ») de débit et de crédit, ainsi que les rails de monnaie électronique dans un même système multisectoriel qui assure une interopérabilité entre les banques et les FSP non bancaires. L'objectif est triple : réduire les coûts des paiements numériques (en particulier pour les commerçants), favoriser la

concurrence et faire progresser la transition numérique de l'économie par le biais des plateformes électroniques e-gouvernement et les services en ligne.



### Frise chronologique du SPI

En 2013, la BoM a publié le document *Guideline on Mobile Banking and Mobile Payment Systems (Orientation sur les services bancaires mobiles et les systèmes de paiement mobile)*, dans le but d'établir un référentiel encadrant les services de banque et de paiement mobiles à Maurice. Dans les années qui ont suivi, l'adoption des paiements mobiles a légèrement progressé, sans pour autant atteindre un volume critique. En effet, chaque fournisseur de services opérait en vase clos, du fait de l'absence d'interopérabilité entre tous.

En 2019, Maurice a promulgué le *National Payment Systems Act 2018* (loi de 2018 sur les systèmes de paiement nationaux de Maurice, « NPS Act de Maurice ») afin de fournir un cadre juridique complet régissant les paiements. L'objectif était d'assurer la sécurité et la fiabilité de l'univers des paiements. Ce cadre prévoit également un environnement propice à l'accueil de FSP non bancaires dans l'écosystème des paiements, à l'innovation de cet écosystème et au fonctionnement de MauCAS. Le NPS Act de Maurice avait pour ambition de moderniser le système bancaire de détail mauricien, en le dotant d'un cadre approprié aux paiements numériques (Bowmans, 2021).

En 2018, la banque centrale a lancé un appel d'offres afin de sélectionner un fournisseur de solutions techniques en charge du développement des procédures et du SPI. Les tests et la certification de toutes les banques commerciales ont été réalisés début 2019, et le système a été lancé en août 2019. Les fonctionnalités initiales incluaient les paiements par carte et les paiements instantanés. MauCAS a intégré les banques et les établissements non bancaires de manière simultanée, processus qui s'est achevé en août 2020. Après le lancement, la BoM a mis en place un portail de paiement pour les services gouvernementaux, en accord avec la stratégie de numérisation du gouvernement. Des campagnes nationales répétées de marketing et de sensibilisation, notamment par le biais de la presse écrite, ont joué un rôle déterminant dans la stratégie de déploiement de MauCAS ; ces efforts ont en effet permis d'instaurer un climat de confiance. Aujourd'hui, la marque MauCAS est bien connue dans le pays et encourage la transformation numérique nationale.

## Étude de cas : MauCAS à Maurice

En septembre 2021, la BoM a ajouté les paiements par code *quick response* (« code QR ») via le code QR MauCAS, déployé par la banque centrale dans le respect des normes internationales EMVCo<sup>1</sup>. Ce code QR est totalement interopérable et permet d'effectuer des paiements dans n'importe quel PDV à l'aide de n'importe quelle application mobile. Les codes QR ont accru la visibilité de MauCAS et ont contribué à son adoption, en particulier parmi les petits commerçants. Le code QR a également contribué à la numérisation des paiements et des services gouvernementaux.

Sous l'impulsion d'une véritable généralisation de la monnaie électronique et des paiements numériques, la BoM a cherché à fournir des orientations simplifiées aux futurs FSP, notamment en apportant des précisions sur le processus d'autorisation des systèmes de paiement et l'octroi d'agrément aux FSP (Bowmans, 2021). Les *National Payment Systems (Authorization and Licensing) Regulations* (réglementation sur les systèmes de paiement nationaux [autorisation et agrément]) de 2021 cherchaient à atteindre cet objectif.

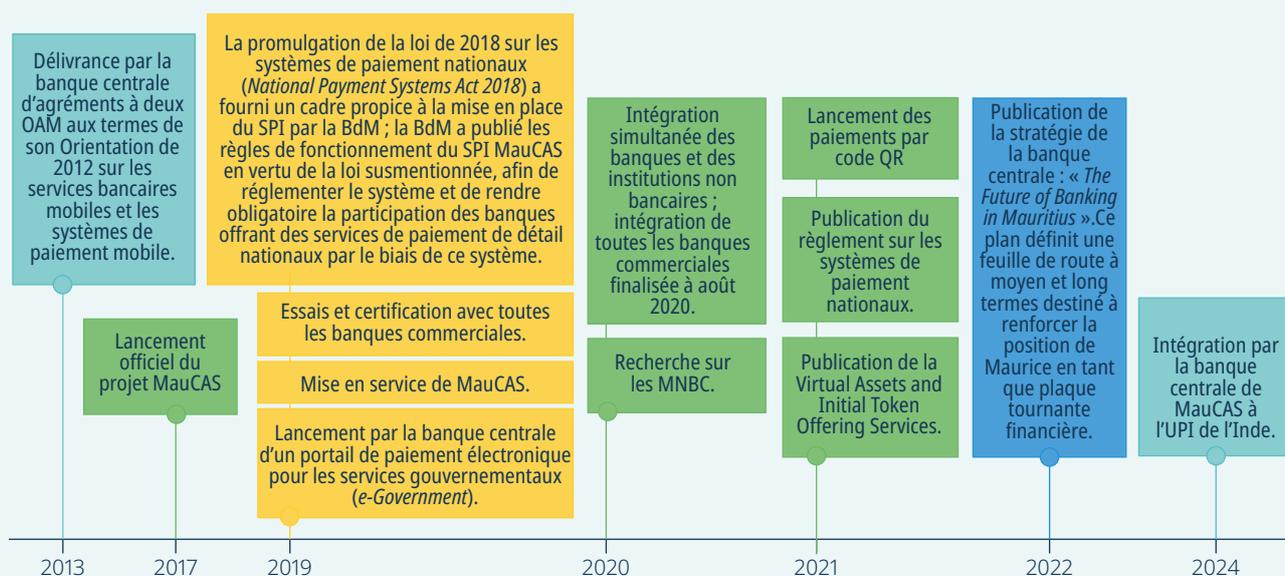
En 2022, la banque centrale et les institutions financières du pays ont diffusé la stratégie de la BoM : *Future of Banking in Mauritius* (littéralement, le futur de la banque à Maurice). Ce plan stratégique trace la feuille de route pour faire de Maurice un pôle financier international de premier plan. Il fournit des informations sur l'élaboration

d'une stratégie de cybersécurité de pointe et l'émission d'une monnaie numérique de banque centrale (« MNBC »), la roupie numérique (Banque de Maurice, 2024) (Chuttoo, 2023).

Dernière nouveauté en date : l'intégration en 2024 de MauCAS à l'interface de paiement unifiée (*unified payments interface*, « UPI ») de l'Inde. Les voyageurs entre ces deux pays peuvent désormais effectuer des paiements via le code QR MauCAS. Ils n'ont donc plus besoin de recourir à une monnaie tierce pour le règlement. S'inspirant de la directive de l'Union européenne sur les services de paiement, la BoM a réalisé une étude de marché sur l'accord bilatéral avec l'Inde, un pilier de la stratégie de développement des solutions de paiement transfrontalier. La BoM participe également aux discussions en cours sur l'intégration régionale, par exemple avec le COMESA et le système *Transaction Cleared on an Immediate Basis* (« TCIB ») au sein de la CDA.

La BoM assure un suivi du nombre total d'utilisateurs, du volume des transactions et des espèces en circulation, mais elle rencontre des difficultés pour obtenir des données complètes sur les paiements marchands en espèces. Avec la mise à disposition de données plus claires, elle pourra évaluer si les objectifs fixés dans le cadre de sa stratégie de réduction des transactions en espèces sont atteints.

### Frise chronologique de MauCAS



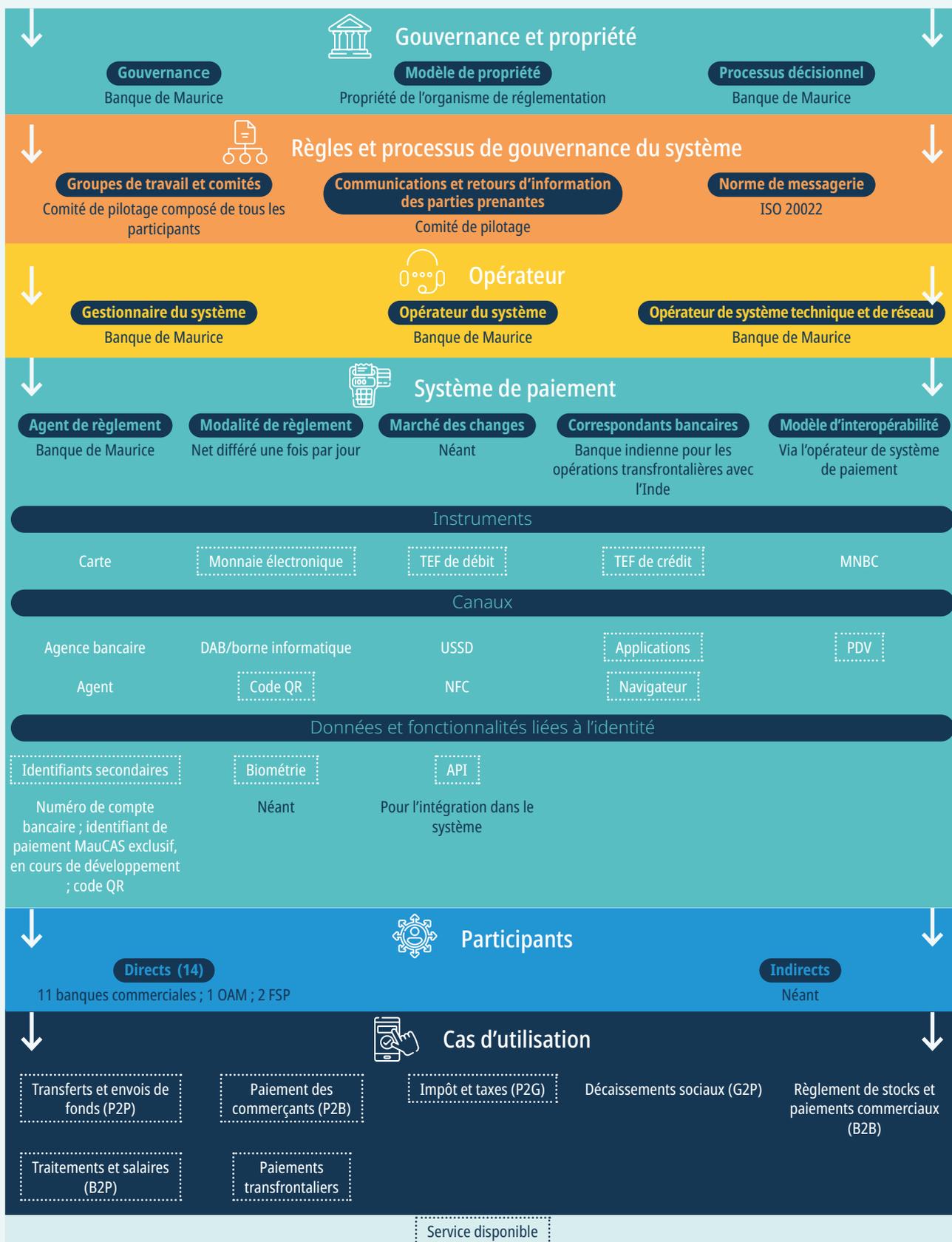
Source : Banque de Maurice, 2024

<sup>1</sup> Les spécifications EMV garantissent que les produits de paiement ont été conçus de manière à offrir une expérience fluide et sûre sur toutes les plateformes : une condition importante pour assurer le niveau de sécurité et de fiabilité que les commerçants, les entreprises et les consommateurs du monde entier attendent lorsqu'ils effectuent des paiements (EMVCo, 2024).

# Gouvernance et opérations

## Aperçu du système de paiement

### Aperçu du modèle MauCAS

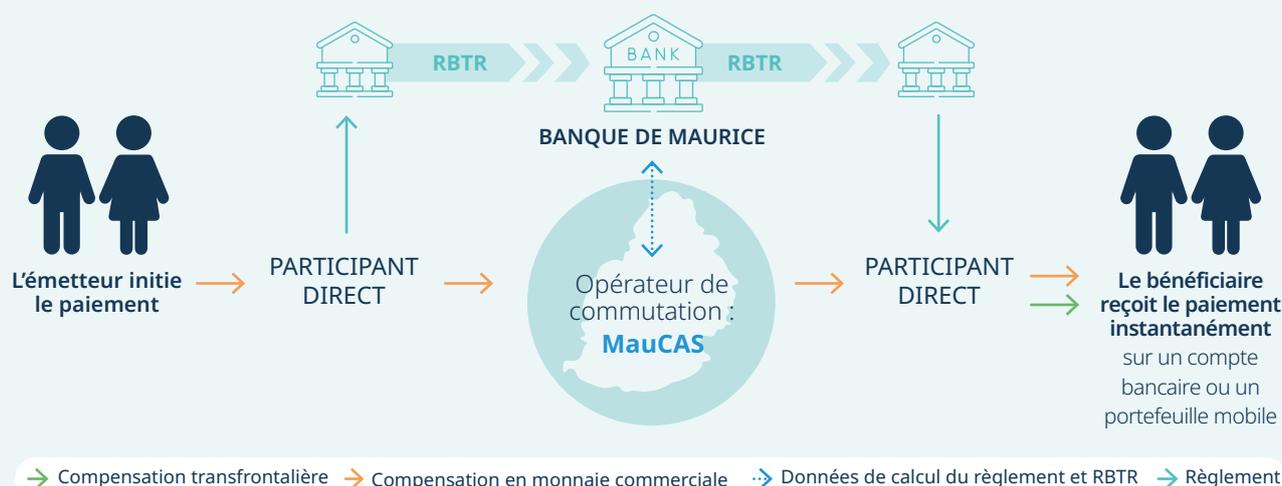


## Étude de cas : MauCAS à Maurice

Le SPI multisectoriel MauCAS, géré par la BoM, interconnecte directement l'ensemble des FSP et banques agréés afin de pouvoir assurer la compensation (Illustration 1.3). Il compte actuellement 14 participants, et d'autres sont en voie d'intégration. La participation à MauCAS est obligatoire pour toutes

les banques de détail. Tous les FSP agréés détiennent un compte de règlement direct auprès du système de règlement brut en temps réel (« RBTR ») de la BoM, ce qui signifie que tous les règlements sont effectués en MNBC.

### Flux de transactions de MauCAS



MauCAS règle les transactions sur une base nette différée via le système RBTR. Le règlement intervient une fois par jour. Les transactions réalisées les week-ends et jours fériés sont réglées le jour ouvrable suivant. Chaque participant est tenu d'ouvrir un compte de règlement auprès du système RBTR afin de simplifier le processus et d'éliminer la dépendance à l'égard d'une banque sponsor.

S'agissant des paiements transfrontaliers vers l'Inde, la BoM a conclu un accord de réseau à réseau avec la National Payments Corporation of India pour intégrer le SPI MauCAS dans l'UPI. Le règlement est effectué en roupies indiennes (« INR »), par l'intermédiaire d'une banque de règlement désignée, qui possède également des succursales à Maurice. Les règlements domestiques sont quant à eux effectués en roupies mauriciennes (« MUR »).



### Gouvernance

MauCAS est détenu à 100 % par la BoM qui gère le système en qualité d'opérateur, gestionnaire et superviseur. Le SPI est donc propriété de l'organisme de réglementation, et sa gouvernance est assurée par la banque centrale. Le comité de pilotage de MauCAS, présidé par la responsable des systèmes de paiement de la BoM, réunit des représentants de tous les participants au SPI. L'équipe technique en charge des systèmes de paiement

gère les opérations quotidiennes et l'équipe informatique de la BoM supervise la gestion de l'infrastructure. Le comité bancaire, présidé par le gouverneur de la BoM et composé des directeurs généraux de toutes les banques commerciales, examine les principales évolutions envisagées. La gouvernance est donc collaborative, tous les participants étant autorisés à intégrer directement le système et à contribuer aux décisions prises le concernant.



### Fonctionnalité

MauCAS permet de réaliser des transactions par navigateur, application, code QR et PDV. Le canal USSD n'est pas proposé, car le SPI privilégie les smartphones comme principaux moyens de paiement. Malgré un pourcentage de ménages particulièrement élevé ayant accès à des smartphones (81,4 %), l'exclusion du canal USSD constitue un obstacle potentiel à l'inclusivité. S'agissant des codes QR, le marché prévoit des codes QR à la fois statiques et dynamiques, basés sur les normes ISO. Les utilisateurs finaux peuvent réaliser des transferts à l'aide d'un numéro de compte ou d'un code QR. Les transactions de compte à compte sont les plus populaires, suivies par les paiements avec code QR. La BoM travaille par ailleurs à la mise en place d'identifiants secondaires pour les paiements réalisés via le SPI, afin d'améliorer l'expérience client.

Consciente que le parcours numérique des utilisateurs finaux ne serait pas complet sans une intégration numérique, la BoM a conçu une passerelle entre les entités auxquelles elle a octroyé des agréments et les bases de données du gouvernement et des services publics, afin de faciliter les processus de KYC de bout en bout. Il s'agit d'un cas unique sur le continent africain dont les parties prenantes d'autres SPI pourraient tirer des enseignements. Bien que distinct du système MauCAS, le projet de passerelle reliera tous les participants dans le but de faciliter la vérification de l'identité numérique.

La BoM a l'intention d'utiliser son bac à sable réglementaire pour permettre aux participants de tester les fonctionnalités de banque ouverte et de s'appuyer sur les conclusions pour finaliser le cadre de banque ouverte sur lequel elle travaille actuellement. Cette approche vise à inspirer la confiance des participants dans le système de banque ouverte, tout en offrant la possibilité d'identifier les risques et de les atténuer.



### Normes techniques et cas d'utilisation

MauCAS utilise la norme ISO 20022 pour les messages de paiement. Une intègre les participants qui n'ont pas encore adopté la norme. La préparation technique est une condition préalable à la participation. La BoM assiste les participants pour l'intégration, mais ne fournit pas d'aide financière.

Actuellement, le SPI offre tous les cas d'utilisation, à l'exception des paiements G2P et des paiements B2B Les paiements de particulier à gouvernement (« P2G ») comprennent les taxes, les droits de licence, les pénalités, les amendes judiciaires et les droits douaniers. MauCAS prévoit d'inclure à l'avenir les paiements en faveur d'autres agences gouvernementales et fournisseurs de services publics. Bien que les paiements G2P ne soient pas encore pris en charge, ils figurent sur la feuille de route du SPI.



### Modèle économique

La BoM a entièrement financé le SPI et l'exploite selon un modèle économique non déficitaire. Conformément à son objectif de promotion de la numérisation des paiements à Maurice, la BoM ne facture pas de commissions aux participants au SPI au titre du traitement des transactions. À l'heure actuelle, les participants sont exonérés de frais et commissions, mais les utilisateurs finaux doivent s'acquitter de frais nominaux. La BoM ne réglemente pas directement les frais prélevés à l'utilisateur final par

le participant. Toutefois, elle les contrôle activement pour garantir l'équité et la transparence. Pour éviter les abus, la BoM a instauré des commissions interbancaires pour les participants et les commerçants, fixées à respectivement 0,2 et 0,3 % du montant de la transaction, avec un plafond de 0,39 USD (17 MUR) et 0,57 USD (25 MUR). Depuis juin 2024, MauCAS n'applique plus de commissions sur les transferts de compte à compte au sein du SPI afin d'encourager davantage l'adoption des paiements numériques tout en maintenant des conditions équitables pour tous les participants. La suppression des commissions marque une étape importante vers la création d'une IPN intégrant les paiements.



### Règles du système

Les règles du système élaborées par la BoM décrivent les lignes directrices opérationnelles et les exigences de conformité. Applicables à tous les participants, les règles du système MauCAS établissent le cadre du SPI, en traitant les questions des types de participants et de leur gestion, y compris l'admission, la suspension et la radiation. Elles définissent les procédures de gouvernance, de conformité et de modification. Ce document détaille le traitement des transactions, le fonctionnement des comptes et des systèmes, les contrôles de sécurité et les structures tarifaires. Il comprend également des dispositions relatives à la gestion des litiges, à la continuité des activités et au caractère irrévocable des paiements, l'accent étant mis sur la sécurité et la conformité réglementaire. La BoM accorde une grande importance à la protection des consommateurs et à la confiance dans les systèmes de paiement, essentielles pour le système financier et l'adoption par les utilisateurs. Les règles d'exploitation du SPI MauCAS imposent une confidentialité totale entre MauCAS et ses participants. Elles prévoient également la gestion des litiges portant sur les transactions acheminées via le SPI.

Avant de délivrer un agrément de FSP, la BoM exige des participants qu'ils définissent un mécanisme de recours pour les utilisateurs finaux, qui décrit les procédures de résolution des litiges et fournit une matrice de remontée des informations. Dans le cadre de sa fonction de surveillance, la BoM suit de près les plaintes des utilisateurs et prend les mesures appropriées, le cas échéant. Les clients qui s'estiment lésés peuvent s'adresser au médiateur des services financiers.



## Volumes et valeurs traités par le système de paiement

Au cours des quatre dernières années (2020-2023), la BoM a suivi de près les volumes et les valeurs des transactions traitées par le système de paiement, en distinguant les transactions « *on-us* » réalisées au sein de la même banque ou via le même FSP des transactions « *not-on-us* » impliquant différentes banques et transitant par le SPI. Les transactions « *on-us* » sont majoritaires.

MauCAS a connu une augmentation exponentielle des volumes et des valeurs des transactions annuelles depuis sa première année d'activité complète en 2020 (Illustration 1.4). Il y a notamment eu, entre 2022 et 2023, une augmentation significative de l'activité attribuée à l'adoption accrue des paiements numériques. Le montant moyen des transactions traitées par MauCAS est d'environ 80 USD.

### Volumes et valeurs des transactions traitées par MauCAS



Source : Banque de Maurice, 2024



## Réglementation

Les règles d'exploitation du SPI et du système de paiement par carte MauCAS édictées en vertu du *NPS Act* de Maurice, en vigueur depuis 2019, régissent le fonctionnement de MauCAS. Elles garantissent notamment la confidentialité des transactions. MauCAS exploite les données de

transaction uniquement pour atteindre ses objectifs. Les règles d'exploitation du SPI MauCAS imposent la participation des banques offrant des services de paiement de détail au SPI. Bien que le *NPS Act* de Maurice offre un environnement favorable aux nouveaux entrants, il prévoit également des dispositions visant à préserver les intérêts des consommateurs (Banque de Maurice, 2020).



## Enseignements en matière d'inclusivité

Selon l'échelle d'inclusivité d'AfricaNenda, MauCAS relève du niveau d'inclusivité « Avancé ». Le système se concentre sur des fonctionnalités clés telles que les transactions P2P et P2B, répond aux exigences en matière de canaux inclusifs. De plus, tous les FSP agréés ont accès au SPI et sont impliqués dans les processus décisionnels. Grâce au leadership affirmé de la banque centrale, il est possible de simplifier l'intégration et les mises à jour simultanées des cadres réglementaires.

À l'avenir, la banque centrale devra conserver suffisamment de capacités pour gérer tous les rôles qu'elle assume dans le cadre du SPI. Il sera également

essentiel de continuer à impliquer les participants dans le processus de contribution, afin de garantir le maintien de l'adhésion.

Pour parvenir à un niveau d'inclusivité « Mature », MauCAS pourrait étendre son fonctionnement à l'ensemble des cas d'utilisation. Les flux de revenus numériques réguliers ont prouvé qu'ils jouaient un rôle déterminant dans l'adoption des paiements numériques.

### La conception et le déploiement de MauCAS ont permis de tirer plusieurs enseignements importants :

- **L'obligation de participation des banques améliore la rapidité de déploiement :** le leadership affirmé de la banque centrale a permis de lancer le système plus rapidement en imposant la participation des banques. Une assistance technique plus importante aux établissements non bancaires est également possible pour accélérer l'intégration.
- **L'intégration transfrontalière amplifie l'impact :** l'intégration de MauCAS à l'UPI de l'Inde élargit la portée et l'intérêt du système tout en ouvrant de nouvelles perspectives pour les transactions transfrontalières. Non seulement cette intégration améliore le confort d'utilisation des clients, mais elle stimule également la croissance et l'échelle du système, favorisant ainsi sa pérennité globale et sa pertinence sur le marché.
- **L'attribution de codes QR favorise l'adoption et crée de la valeur pour les utilisateurs finaux :** l'attribution de codes QR normalisés simplifie les processus de paiement pour les clients, en particulier pour les petits commerçants. En proposant une option de paiement plus abordable et plus pratique, MauCAS améliore l'expérience client dans son ensemble, ce qui favorise son adoption et son utilisation, tout en contribuant à la croissance et à la durabilité du système.
- **Les campagnes de sensibilisation sont essentielles pour instaurer la confiance :** des campagnes nationales de sensibilisation et des efforts marketing soutenus sont indispensables pour encourager l'adoption et l'utilisation de MauCAS. En éduquant les parties prenantes et en les sensibilisant aux avantages d'un SPI, ces campagnes facilitent l'acceptation et la participation à grande échelle de même qu'elles favorisent un écosystème propice, gage de pérennité sur le long terme.
- **Les dispenses de frais et commissions et la prévention des abus jouent un rôle crucial dans l'adoption :** les initiatives de MauCAS visant à réduire les frais et commissions autant que possible encouragent l'adoption des paiements numériques, tout en garantissant des conditions équitables pour tous les participants et utilisateurs finaux. Ces efforts lui permettront d'évoluer et devenir une IPN de paiement.
- **Les mandats des FSP visant à garantir la protection de l'utilisateur final sont essentiels :** avant de leur délivrer un agrément de FSP, la BoM exige des participants qu'ils instaurent un mécanisme de recours pour les utilisateurs finaux, doté de procédures de résolution des litiges et d'une matrice de remontée des informations. De telles mesures réglementaires établissent une meilleure pratique prometteuse, dont les autres systèmes pourraient s'inspirer.

**AfricaNenda Foundation**

C1-402, 4<sup>th</sup> Floor, Block C, Grand Baie La Croisette, Grand Baie, Mauritius

site Web [www.africanenda.org](http://www.africanenda.org) | e-mail [info@africanenda.org](mailto:info@africanenda.org)



Octobre 2024

© 2024 - Tous droits réservés AfricaNenda Foundation